

# A.M.A TAXIS SAS

=====

CAPITAL : 1.000,00 €  
Siège social : 151, BD DAVOUT  
75020 PARIS  
N° Siret : 81801226200015  
-----

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 05 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq janvier à treize heures,

L'associé unique de la société action simplifiée sus nommée au capital de 1.000,00€ de 10,00€ nominal chacune, s'est réuni au siège social.

Le Président de l'assemblée est **Monsieur RAHEM Ali**.

Est présent l'associé unique et propriétaire des actions :  
- Monsieur RAHEM Ali propriétaire de 100 actions.

Il constate que l'actionnaire présent, suivant la feuille de présence signée à l'entrée de la séance, totalisent plus de la moitié des actions. Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- le projet du transfert du siège social
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

-----

- \* Transfert du siège social de la société
- \* Pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leurs dispositions au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social 151, bd Davout – 75020 PARIS à la nouvelle adresse et ainsi modifier l'article 4 des statuts :

A.R.

**Le siège social est fixe au : 1, rue Gergovie – 75014 PARIS.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Deuxième résolution**

La collectivité confère tous pouvoirs à Monsieur RAHEM Ali pour accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il apprendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

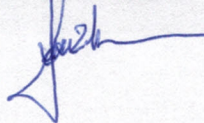
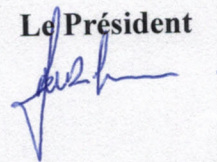
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à treize heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidente ainsi que par les associés, après lecture.

**Le Secrétaire**

**Le Président**

**L'actionnaire**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Rahem Ali', written over the title 'L'actionnaire'.A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Rahem Ali', written over the title 'Le Président'.